




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18278-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1327**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE POSE DES COLLECTEURS DE TRANSFERT DE LA
FUTURE STATION D'ÉPURATION OUEST - 2ÈME TRANCHE LES MILLES - VILLAGE**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Helliott BRAMI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE POSE DES COLLECTEURS DE TRANSFERT DE LA
FUTURE STATION D'ÉPURATION OUEST - 2ÈME TRANCHE LES MILLES - VILLAGE -
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Vous avez autorisé, par la délibération n° 2008-0570 du 23 juin 2008, Mme le Maire ou Monsieur L'Adjoint délégué aux Marchés Publics, à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux de pose des collecteurs de transfert de la future station d'épuration ouest – 2^{ème} tranche – Les Milles – Village (2 lots) sous forme d'Appel d'Offres ouvert européen.

S'agissant de la présente consultation, cette opération s'intègre dans la construction de la station d'épuration Ouest qui prend en compte, dans sa fiche opérationnelle les travaux, le “ transfert de réseaux ”.

La station d'épuration Ouest est construite et mise en service depuis Juillet 2011.

Une première tranche de travaux de réseau de transfert a eu lieu en 2009-2010 permettant de diriger les eaux usées vers la station d'épuration Ouest et ainsi d'abandonner la station d'épuration de la **ZI des Milles**.

Il s'agit désormais de créer une deuxième tranche de réseau de transfert qui permettra à terme de by passer la station d'épuration des **Milles Village**.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 28 juillet 2011.

Cette deuxième tranche de travaux fait l'objet d'un appel d'offres ouvert en **deux lots** soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics :

■ **Lot 1: Collecteur d'eaux usées gravitaire Ø 400 - GRES sur 1125ml**

Le marché prévoit deux options facultatives :

- Option 1 : Canalisation Ø 400 PRV et regards en PRV Ø 800 OU Ø 1000
- Option 2 : Canalisation Ø 400 P.P et regards Ø 800 OU Ø 1000

■ **Lot 2 : Microtunnelier - Pose d'un collecteur gravitaire d'eaux usées Ø 600/766 GRES sur 642 ml**

Le marché prévoit une option facultative :

- Option 1 : Canalisation Ø 650/752 et regards en PRV Ø 1000

Les délais d'exécution des lots 1 et 2 sont fixés respectivement à 9 et 6 mois.

Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

Aucune variante n'est autorisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux divers organes de presse le 28/07/2011 pour publication et notamment :

- Sites Mairie..... affiché le 28/07/2011
- TPBM..... publié le 03/08/2011
- BOAMP..... publié le 04/08/2011
- JOUE..... publié le 04/08/2011
- Le Moniteur..... publié le 05/08/2011
- Achatpublic.com..... mis en ligne du DCE le 28/07/2011

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique sur le site d' Achatpublic.com.

La date limite de réception des plis a été fixée au **26 septembre 2011 à 12 h 00**.

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **15 plis ont été déposés dans les délais auprès de la direction des marchés publics :**

- **7 pour le lot 1 - Collecteur d'eaux usées gravitaire Ø 400 - GRES sur 1125ml -**
- **8 pour le lot 2 - Micro tunnelier - Pose d'un collecteur gravitaire d'eaux usées Ø 600/766 GRES sur 642 ml –**

Il convient de noter que 41 dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	50%
Valeur technique	50%

Au cours de la séance du 10 novembre 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées pour les lots suivants :

POUR LE LOT 1 - COLLECTEUR D'EAUX USÉES GRAVITAIRE Ø 400 - GRES SUR 1125ML –

L'entreprise FAURIE, domiciliée à SAINT AUNES (34), pour la solution de base, dont le montant s'élève à 642 403.50 € H.T. soit 768 314.59 € T.T.C.

POUR LE LOT 2 - MICRO TUNNELIER - POSE D'UN COLLECTEUR GRAVITAIRE D'EAUX USÉES Ø 600/766 GRES SUR 642 ML –

L'entreprise SMCE REHA SAS, domiciliée à WITTELSHEIM (68) pour le montant de base et l'option facultative n° 1 “ Canalisations Ø 650/752 et regards en PRV Ø 1000”, dont le montant s'élève à 1 168 363.60 € H.T. soit 1 397 368.85 € TTC

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant relatifs aux travaux de pose des collecteurs de transfert de la future station d'épuration ouest - 2^{ème} tranche - Les Milles – Village, avec :

L'entreprise FAURIE, **retenue pour le lot 1** et pour sa solution de base dont le montant s'élève à 642 403.50 € H.T. soit 768 314.59 € T.T.C.

L'entreprise SMCE REHA SAS, **retenue pour le lot 2** et pour sa solution de base avec l'option facultative n° 1 “ Canalisations Ø 650/752 et regards en PRV Ø 1000”, dont le montant s'élève à 1 168 363.60 € H.T. soit 1 397 368.85 € TTC

2011.1327 - MARCHE DE TRAVAUX DE POSE DES COLLECTEURS DE TRANSFERT DE LA FUTURE STATION D'ÉPURATION OUEST - 2ÈME TRANCHE LES MILLES - VILLAGE

Présents et représentés	: 51
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**